

**Établissement des frais reportés relatifs au  
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) <sup>(1)</sup>**  
**(000 \$) <sup>(2)</sup>**

No de ligne		<u>Budget 2014</u>	<u>Réel 2014</u>	<u>Frais reportés<sup>(1)</sup></u>
1	Dépenses d'exploitation	3 226	2 793	(433)
2				
3	Aide financière	<u>15 032</u>	<u>14 009</u>	<u>(1 023)</u>
4				
5	Total PGEÉ	<u>18 258</u>	<u>16 802</u>	<u>(1 456)</u>
6				
7	Total des frais reportés			<u>(1 456)</u>

- (1) L'écart constaté en fin d'exercice de 1 457 k\$ a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 18 258 k\$, tel qu'indiqué à la pièce Gaz Métro-9, Document 3, annexe 1. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à verser et sera intégré dans les tarifs de l'année 2016.
- (2) Les chiffres ont été arrondis ce qui peut expliquer certaines divergences des données retrouvées dans la pièce Gaz Métro-12, Document 3.